



## Déclaration de la CGT pour la sauvegarde du modèle des CLCC

*mardi 4 avril 2017*

Pendant plus de 70 ans, la France a disposé de 20 centres de lutte contre le cancer, fruits d'un plan de lutte décidé en 1945 : au fil des années, ces établissements d'expertise, à la fois centres de recherche, d'essais de protocoles, de traitement, de suivi des patients, ont, grâce au concours de spécialistes réputés et d'un personnel plus que compétent, obtenu des résultats reconnus tant au plan national qu'international.

Or, depuis quelques années, les orientations en matière de santé mettent le modèle de prise en charge développé par ces centres d'excellence en grand danger. En effet, les dépassements d'honoraires n'y étant pas pratiqués, les CLCC mettent le patient à égalité devant la maladie en ne lui proposant pas plusieurs niveaux de prise en charge, comme cela est le cas dans les établissements à but lucratif ou même, avec l'introduction d'un secteur II privé, à l'hôpital.

Derniers remparts contre l'actionnariat et la spéculation boursière, les centres sont aujourd'hui la cible d'attaques sans précédent visant à les diviser, les fusionner, les privatiser, les mettre en concurrence, bref leur faire perdre leur singularité.

Ces dernières années, certaines Directions des centres ont multiplié localement les GCS, les GIE, les coopérations public-privé, ce qui a entraîné suppressions d'activités, de services, d'emplois et une offre de soins amoindrie, ayant pour conséquence d'orienter toujours plus les patients vers le secteur privé lucratif, avec toutes les dérives que cela suppose.

Aujourd'hui, le projet de création du Groupement de Coopération Sanitaire Sud-Ouest Outre-Mer hospitalier SOHO, impliquant 9 CHU et 3 CLCC de la grande région Aquitaine et l'Outre-Mer, risque d'ébranler le système régissant la santé publique. Il a été concocté dans le plus grand secret sans concertation préalable ni avec les médecins censés l'approuver, ni avec les organisations syndicales présentes dans les établissements concernés.

Les statuts du groupement prévoient de permettre à des personnes morales de droit privé de devenir membres du GCS, faisant ainsi entrer le loup dans la bergerie sous la forme de grands groupes privés dont l'objectif purement lucratif va à l'encontre des intérêts du secteur public de la santé et de ses usagers (CLCC et CHU). Ceux-ci se voient contraints de mettre à disposition du privé des moyens matériels et humains financés par l'argent public et d'enrichir ainsi un secteur prédateur, via un véritable accaparement du bien commun au détriment des salariés et des patients.

Nous vous alertons aujourd'hui sur cette initiative désastreuse prise par un petit groupe de directeurs en charge de la gouvernance des établissements concernés par le groupement SOHO.

Nous vous demandons de prendre vos responsabilités en tant que garants du modèle défendu par les Centres, en vous opposant fermement au projet de convention constitutive du GCS SOHO dont la signature est prévue le 6 avril prochain au Ministère de la Santé.

Dans le cas contraire, cela signifierait que vous approuvez la mort programmée d'un modèle de prise en charge unique en son genre, qui a fait ses preuves, et auquel le peuple français est particulièrement attaché.